

« En ville, sur des distances inférieures à trois kilomètres, le vélo est le mode de transport le plus rapide »



DR

Le 28 décembre 2011, le gouvernement nommait Dominique Lebrun, coordinateur interministériel pour le développement du vélo. Un an après sa prise de fonction, nous lui avons demandé quel était le bilan de cette année écoulée et les perspectives concernant l'usage du vélo dans les entreprises.

Il y a un an, les pouvoirs publics organisaient les premières rencontres nationales du vélo pour en développer l'usage. S'est-il développé, notamment en entreprises ?

Nous ne disposons pas de chiffres précis car la question de l'usage du vélo n'est pas toujours posée dans les enquêtes. La part modale des déplacements cyclables est d'environ 3 %. L'objectif est de l'augmenter significativement d'ici 2020 pour tirer parti des avantages de cette pratique en termes d'activité physique comme de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, un des axes importants est le développement de l'usage du vélo sur les trajets domicile/travail ainsi que pour les déplacements en entreprises, notamment dans le cadre des PDE, des PDIE et des PDA.

Quel est le succès de telles démarches auprès des entreprises ?

Elles se développent en lien avec l'Ademe, qui peut apporter des conseils et des aides. Tel est le cas à La Défense par exemple, avec la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-

Seine. Mon objectif est de quantifier le nombre d'entreprises concernées car nous ne disposons pas actuellement d'éléments précis. En revanche, nous savons que là où de telles démarches ont été initiées, elles deviennent durables.

Quelles mesures favorisent un développement de l'usage du vélo dans les entreprises ?

Il convient que les usagers puissent garer leurs vélos dans des espaces sécurisés et avoir accès à une douche ainsi qu'à un vestiaire. De même, il est important qu'ils disposent d'un parking sécurisé à leur domicile. Depuis le 1^{er} janvier 2012, tous les immeubles nouveaux doivent prévoir un local à vélos. Il en va de même dans les nouveaux bâtiments tertiaires. En outre, les entreprises peuvent parfois prendre certaines mesures, telles que la mise à disposition pour les cyclistes de places de parkings inutilisées par les voitures. Par ailleurs, nous souhaitons encourager la création de parkings sécurisés pour les vélos dans les gares SNCF et à proximité des stations de transports collectifs.

Pourquoi cette question de l'usage du vélo commence-t-elle à se poser dans les entreprises ?

Ce qui a vraiment relancé l'intérêt pour le vélo, ce sont les offres de vélos en libre-service proposées dans les grandes villes à commencer par Lyon et Paris. Elles ont contribué à rajeunir l'image du vélo. Il n'est plus réservé aux militants ; tout le monde l'utilise. On observe également que les gens ont commencé à racheter des vélos. Cette pratique a été encouragée par des politiques publiques, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement et des plans nationaux nutrition santé et obésité. Autant de facteurs qui ont contribué à développer ce mode de transport qui était tombé en désuétude. Enfin, en ville, sur des distances inférieures à trois kilomètres, il est le mode de transport le plus rapide.

Cet essor des pratiques cyclables ne rend-il pas les salariés plus vulnérables lors de leurs déplacements ?

Depuis plusieurs années, nous avons enregistré un développement continu de la pratique du vélo alors que le nombre d'accidents graves reste stable. En outre, partout où cette pratique augmente, les accidents diminuent car les automobilistes font plus attention à la présence des cyclistes. Ceux-ci deviennent également plus attentifs. Cette relation s'est vérifiée dans d'autres pays : plus la pratique cycliste augmente, moins proportionnellement il y a d'accidents.

vélos, classiques, électriques ou pliants, aux entreprises et aux collectivités locales. L'entreprise qui travaille avec l'opérateur Keolis cherche à toucher les PME beaucoup moins sensibilisées à l'idée de mettre des vélos à disposition de leurs salariés. « Il y a un travail d'explication à faire : les entreprises sont intéressées mais elles pensent qu'elles ne sont pas concernées car elles ont l'image des systèmes de vélos en

libre-service qui demandent des investissements de grande ampleur », explique Olivier Barre, directeur général de Sowego. L'idée est donc de proposer du sur mesure à l'unité avec un service de maintenance assuré par les techniciens de la grande enseigne de sport. Autre idée de Sowego : faciliter l'implantation des vélos dans des PME qui ne sont pas toujours équipées pour les accueillir en proposant

du mobilier clé en main qui permet d'installer facilement une zone de stationnement sécurisé.

ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Autre axe de développement des pratiques cyclables dans les entreprises : le recours au VAE. Grâce à l'énergie

de ses batteries, il rebute moins les salariés en costume ou tailleur, plus enclins à tester, ne serait-ce qu'une seule fois, les vélos qu'on leur propose. C'est sur ce créneau que s'est développée Green On, une start-up qui ne propose que des deux-roues électriques, vélos ou scooters. « Notre service est clé en main, tout inclus, puisqu'il comprend les stations d'accueil, la gestion des vélos, l'installation de l'alimentation électrique, l'entretien du site, l'assurance et un reporting concernant l'utilisation des vélos », précise Arthur Schulz, associé fondateur de Green On. L'offre se calque sur celle des loueurs de voitures avec une location longue durée de 36 mois. En trois ans, ce prestataire a installé une quinzaine de stations dans des grandes entreprises, soit une centaine de vélos et il ne déplore aucun accident. En effet, la dimension sécurité a été prise en compte puisque les salariés peuvent bénéficier d'une formation à l'utilisation du vélo en milieu urbain ainsi que d'équipements : casques, gilets rétro réfléchissants... Une disposition d'autant plus nécessaire que les VAE roulent vite. Ce n'est pas sans raison que nos voisins helvétiques viennent de rendre le port du casque obligatoire pour tous les utilisateurs d'un VAE.

ÉVALUATION BÉNÉFICE/RISQUE

Mais inciter ses salariés à venir travailler à bicyclette n'est-il pas plus dangereux ? C'est à cette question que permet de répondre une étude que vient de publier l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France. Les experts ont mis dans la balance le risque d'accident de la route, la prise en compte de l'exercice d'une activité physique et l'exposition à la pollution. Au final, ils concluent que la pratique du vélo reste nettement bénéfique et notamment qu'elle n'expose pas à un risque d'accident grave important. « Le bilan de l'évaluation montre que les risques d'accidentologie, contrairement aux idées reçues, sont largement compensés par les bénéfices, en particulier ceux liés à l'activité physique, mais peuvent également être compensés par une accidentologie globale plus favorable, liée à la diminution du volume de la circulation automobile. Plus le nombre d'automobilistes se reportant vers le vélo est élevé, plus les accidents diminuent », notent-ils. D'après l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (Onisr), les cyclistes forment une des catégories d'usagers les moins ex-

posées aux accidents mortels avec 141 décès en 2011, contre 2 062 parmi les usagers de voiture, 760 parmi les conducteurs de moto et 512 dans les rangs des piétons. A noter que depuis 2000, le nombre de tués à vélo a diminué de 48 %, alors que les déplacements cyclables ont augmenté. L'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France s'est également attaché à évaluer les impacts d'une augmentation de la pratique, donc de la part modale, du vélo dans les années à venir selon plusieurs scénarios. Conclusion : plus nombreux seront les automobilistes à laisser leur voiture au parking au profit du vélo, meilleures seront les conditions de sécurité. « Ainsi, un report vers le vélo provenant à 50 % d'automobilistes évite en proportion 10 fois plus de victimes qu'un report provenant seulement à 5 % d'automobilistes », souligne l'étude. L'explication est simple : plus le volume de cyclistes en ville est important plus les autres usagers sont habitués à leur présence et y font attention. Cet effet de volume pourrait bien devenir une des meilleures garanties de sécurité des cyclistes sur leurs trajets domicile-travail. ■

Jean-Philippe Arronet

TREFILERIE Périllat

PROFILS DE PRÉCISION
PAR ENLÈVEMENT DE MATIÈRE
moletés pignons spéciaux
ACIERS ETIRÉS EN BARRES
ET EN ROULEAUX
DE QUALITÉ SUIVIE
dimensions standards
toutes dimensions
intermédiaires

74970 MARIGNIER
Tél. : 04 50 34 60 04
Télécopie : 04 50 34 57 93
E-mail : trefilerie-perillat@wanadoo.fr

EMBALLAGE INDUSTRIEL - CAISSERIE
SOCIÉTÉ
BLAISE EMBALLAGES S.A.S.

61, rue Principale - B.P. 8 - 37250 VEIGNÉ
Tél. : 02 47 26 23 73 - Télécopie 02 47 26 06 93
blaise-emballages@wanadoo.fr

SAMSON RÉGULATION S.A.

RÉGULATION • TEMPÉRATURE
PRESSION • DÉBIT
1, rue Jean-Corona - B.P. 140
69512 VAULX-EN-VELIN CEDEX
Tél. 04 72 04 75 00 - Télécopie 04 72 04 75 75
www.samson.fr